

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-19

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	40 Présents
 Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI	Mme Sylvine JOSSELIN
M Francis ANNOULD	M Michel LALLEMAND
M Jean-Marie BARREDA	M Cyril LECOURTIER
M Marc BILLON	M Pascal LEPAGE
M Damien BLONDIN	M Christophe MAROT
Mme Stéphanie CALLAIS	M Eric MATHIEU
Mme Lydia CHARBONNIER	M Damien MAYAUX
M Samuel CHOINET	M Mickaël MERCIER
Mme Danielle COMBE	M Frédéric MENSER
M Jean – Pierre CORVISIER	M Jean-Luc MUNIERE
M. Eric DAVIN	M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
Mme Ines DE MONTGON	M Aalin PANCHER
Mme Sylvaine DENIS	M Sébastien PAULET
M Bruno FAUCHERON	M Jean-Marie PIERRE
Mme Pascale GAILLOT	M Boris RAVIGNON
M Marc GUÉNIOT	M Yannick ROSSATO
M Kévin GENGOUX	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Eric GILLARDIN	M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Dominique HAMAIDE	M Claude VALDENAIRE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)	Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « HEBMA »

Résultat du vote
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-19

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « HEBMA »

Les conventions de délégation de compétence GEMAPI prévoient que « lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une commission d'appel d'offres (CAO), l'EPAMA - EPTB Meuse en institue une spécifique au projet. Un siège y sera attribué à chaque EPCI déléguant de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA - EPTB Meuse. »

L'article L2121-22 du CGCT précise que le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein. »

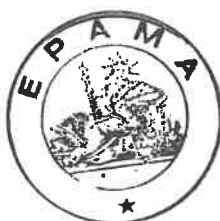
Suite au renouvellement des EPCI, il est proposé de procéder au renouvellement des sièges de la CAO du projet « HEBMA » (Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont).

Le Comité Syndical ;

A l'unanimité :

DESIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres « HEBMA » comme suit :

CAO HEBMA			
Titulaires	Structure	Suppléants	Structure
M Michel LALLEMAND	CdC Ouest Vosgien	M Franck DUVAL	Cdc Ouest Vosgien
M Samuel CHOINET	CdC Ouest Vosgien	M Christian ALBERTI	CdC Ouest Vosgien
Mme Dominique HUMBERT	Conseil départemental 88	Mme Valérie WOITIER	Conseil départemental 55
M Claude VALDENAIRE	CdC Terre d'Eau	M Jean-Luc MUNIERE	CdC Vosges coté sud ouest
M Damien MAYAUX	Cdc Terre d'Eau	M Michel NORMAND	Conseil départemental 08
Président : M Boris RAVIGNON			



Le Président de l'EPAMA


Monsieur Boris RAVIGNON